

2. DÉCLARATION DE TOKYO, 13 OCTOBRE 1993

Nous, Représentants de l'Allemagne, de l'Australie, de la Belgique, de Brunei, du Cambodge, du Canada, de la Chine, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de la Hongrie, l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, du Laos, de Luxembourg, de la Malaisie, de la Norvège, des Pays-Bas, des Philippines, de la Pologne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de Singapour, du Sri Lanka, de la Suède, de la Suisse, de la Thaïlande, du Viêt-Nam, de la Communauté européenne, de la Banque Asiatique de Développement, du Centre International pour la conservation et la Restauration des Biens Culturels (ICCROM), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation des Ministres de l'éducation de l'Asie du Sud-est et du Centre régional pour l'archéologie et les beaux-arts (SEAMAO/SPAFA), de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) et du Programme des Nations Unies pour les Volontaires (VNU), participant à la conférence intergouvernementale pour la Sauvegarde et le développement du site historique d'Angkor, qui s'est tenue à Tokyo les 12 et 13 octobre 1993, convenons de ce qui suit :

1. Nous reconnaissons que les monuments d'Angkor, symbole national du Cambodge et de son peuple, constituent l'un des patrimoines culturels mondiaux les plus importants en Asie et que la coopération internationale pour la sauvegarde et le développement de la région d'Angkor et de ses monuments revêt une importance particulière pour la reconstruction nationale.

2. Nous reconnaissons que c'est au peuple cambodgien souverain qu'il revient en premier lieu d'assurer la sauvegarde et le développement du site historique d'Angkor et qu'à cet effet nous l'aiderons à mener à bien et à poursuivre cette tâche. Nous rendons hommage à Sa Majesté Samdech Preah Norodom Sihanouk, Roi du Cambodge, pour son action en faveur de la réconciliation nationale. Son engagement personnel a également contribué de façon essentielle à la mobilisation internationale autour du site et de la région d'Angkor. Nous nous félicitons qu'un nouveau gouvernement du Royaume du Cambodge ait pu être mis en place après des élections libres et démocratiques et qu'ainsi la coopération internationale sur le site et la région d'Angkor puisse être renforcée. Nous nous félicitons également de l'annonce par le Gouvernement du Royaume du Cambodge de mesures tant législatives qu'organisationnelles destinées à assurer la protection du site, la prévention du pillage, le maintien de la sécurité dans la région et une conduite efficace d'opérations de préservation, de restauration et de développement.

3. En tenant cette conférence, nous répondons à un appel du Gouvernement du Royaume du Cambodge. Nous reconnaissons l'urgente nécessité d'une aide internationale pour prévenir toute autre dégradation et détérioration des monuments d'Angkor. Ces efforts internationaux devront être conduits de façon coordonnée pour sauvegarder et préserver les monuments et le périmètre historique dans leurs dimensions culturel, socio-économique et écologique.

4. Nous tenons cette Conférence afin de mobiliser ces efforts internationaux. Nous avons examiné les différents moyens d'assistance pour assurer la préservation et le développement de la zone d'Angkor et un grand nombre d'entre nous ont, pour cette coopération future, annoncé des financements substantiels et une assistance technique. Une liste des participants qui ont annoncé, durant la conférence, leur volonté de contribuer par un moyen ou par un autre, figure en annexe, tout comme les en annexe, tout comme les déclarations des participants.

5. Nous manifestons notre profonde reconnaissance pour l'action conduite à ce jour par l'UNESCO en faveur de la sauvegarde des monuments d'Angkor et pour la reconnaissance du

site comme patrimoine de l'humanité. Cette profonde gratitude s'exprime également à l'égard des pays, des organisations et des fondations qui, en dépit de conditions difficiles, ont pris et continuent à prendre des mesures pour prévenir la dégradation des monuments et pour lancer des travaux de restauration sur le site d'Angkor. Une mention particulière de ces pays, organisations (notamment le PNUD) et fondations, est faite dans la liste en annexe. En développant l'assistance internationale, nous prendrons en considération l'approche de développement régional qu'entend privilégier le Gouvernement du Royaume du Cambodge et pour laquelle le plan de zonage et de gestion de l'environnement (ZEMP) pourrait, après examen par les Autorités nationales, constituer une contribution utile à l'élaboration d'un plan directeur pour la région.

6. Nous marquons également notre haute appréciation du rôle des organisations non gouvernementales, internationales et nationales, ainsi que des communautés locales, dans la préservation du site et nous exprimons le souhait qu'elles poursuivent et développent leurs efforts.

7. Nous reconnaissons que chaque pays et organisation disposent, selon les circonstances, de ses propres voies et moyens de coopération et qu'il lui appartient de décider de ce qui doit être fait afin de mobiliser au mieux l'assistance internationale.

8. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte son soutien au Gouvernement du Royaume du Cambodge dans la lutte contre le pillage et le trafic illicite des biens culturels dont continue d'être victime le patrimoine du Cambodge.

9. Nous exprimons notre disponibilité, en réponse aux demandes de la délégation cambodgienne, à prévoir systématiquement dans les programmes de réhabilitation et de promotion des monuments et du site d'Angkor, des actions de formation de personnels cambodgiens aux différents niveaux requis. Nous encourageons le nécessaire transfert de savoir-faire entre les experts internationaux et leurs homologues cambodgiens. Nous sommes également d'avis qu'il est important que, le plus rapidement possible, les autorités et services cambodgiens soient à même d'assurer la maîtrise d'ouvrage ainsi que la maîtrise d'œuvre des travaux à effectuer.

Nous avons pris note du souhait de la délégation cambodgienne que, sans préjudice des études indispensables à mener, les interventions de ses partenaires se traduisent rapidement par la réalisation de travaux sur le terrain. Nous exprimons notre volonté de tenir compte de ces différentes demandes dans nos programmes d'interventions.

10. Nous décidons d'établir à Phnom Penh, au niveau des Ambassadeurs, un comité de coordination (le Comité) qui constituera le mécanisme international pour coordonner les aides offertes par les différents pays et organisations comme indiqué au paragraphe précédent. Pour assurer son rôle de coordination, le Comité sera systématiquement informé des détails, des travaux entrepris sur le site régional. Il veillera à la cohérence des différents projets et définira, lorsque cela s'avérera nécessaire, des normes techniques et financières et appellera l'attention de toutes les parties concernées chaque fois que cela sera requis.

11. Nous convenons que le Comité de coordination devra comprendre des représentants du Royaume du Cambodge, des pays et organismes intéressés. Les organisations non gouvernementales et fondations concernées pourraient y être invitées en qualité d'observateur. Il est proposé à sa Majesté Samdech Preah Norodom Sihanouk, Roi du Cambodge, de bien vouloir en être le Président d'honneur. Il sera co-présidé par la France et le Japon et son Secrétariat sera assuré par l'UNESCO. Nous convenons que toute décision du Comité de coordination devra être soumise à l'agrément et à la coopération du Gouvernement du Royaume du Cambodge. Les

participants sont d'avis que ce Comité de coordination doit être le mécanisme international tel que prévu par la résolution 3.13 adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa vingt-sixième session.

12. Nous convenons d'établir, chaque fois que nécessaire, des groupes de travail ou tables rondes composés d'experts nommés par les pays et les organisations qui participent au Comité de coordination.

13. Nous convenons de tenir une deuxième Conférence, en temps opportun, afin d'examiner les progrès réalisés et de débattre de la nécessité de nouvelles actions.

DÉCLARATION ADOPTÉE LORS DE LA PREMIÈRE CONFÉRENCE INTERGOUVERNEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE ET LE DÉVELOPPEMENT DU SITE D'ANGKOR

Tokyo, JAPON (12 ET 13 OCTOBRE 1993).